

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JUIN 2025

Délibération n°2025-12

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 19 juin 2025

Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES			X	DANNACHER MICHELE			X
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE		X	
	SAJUAN CATHERINE		X		FILET MARIE-CLAUDE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE POUVOIR A M. PEIGNE		X		PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			DUBOST MICHEL		X	
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL			X	BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE		X	
CHEVALIER BERNARD POUVOIR A M. AGATY		X		MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE			X	LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL			X	LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE		X	
	BEGUET CHRISTIAN	X			DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X		

OBJET : DELIBERATION SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Vu les objectifs du SMIDOM Veyle Saône en matière de réduction des déchets ;

CONSIDERANT l'intérêt environnemental et économique de l'utilisation de couches lavables par rapport aux couches jetables ;

CONSIDERANT la volonté du syndicat d'encourager les pratiques écoresponsables auprès des familles ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de se prononcer vis-à-vis de l'octroi des subventions,

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place des subventions couches lavables proposées

Et

AUTORISE le Président à :

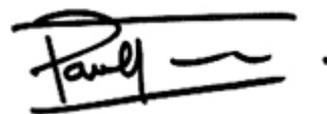
- L'octroi d'une subvention sur présentation de justificatifs (facture nominative, justificatif de domicile, acte de naissance ou livret de famille).
- Le montant de la subvention est plafonné à 150 € TTC par foyer pour l'achat ou la location de couches lavables.
- L'octroi de la subvention sera fait sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Justificatif de domicile (la résidence principale doit être située sur le territoire du SMIDOM Veyle Saône)
 - Acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille
 - Participation à un atelier découverte des couches lavables proposé par le SMIDOM Veyle Saône
 - Dans le cas d'un achat : facture d'achat nominative postérieure au 27 juin 2025
 - Dans le cas d'un achat de seconde main : attestation sur l'honneur du vendeur que la vente concerne bien des couches lavables postérieure au 27 juin 2025.
 - Dans le cas d'une location : facture de location nominative postérieure au 27 juin 2025.
 - RIB du foyer bénéficiaire
- Le montant est attribué dans la limite de 4000 €TTC pour l'année 2025 et une seule fois par foyer.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 27 juin 2025,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le